

**AR Prefecture**

024-212402564-20251014-CDELIB2025\_72-DE  
Reçu le 22/10/2025  
Publié le 22/10/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Yannick BIDAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 03

Votants 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2025

**Présents** : Mmes et MM. BIDAUD Yannick, DUTILLEUL Jean-Marc, ALLEGRE Oumel, MAIRE Jean-Marie, LE BOUC Nathalie, SIOSSAC Antoine, VALLAEYS Philippe, DUBOIS Patrick, ARNAUD Nathalie, FAURE Marie-Laure, BERBESSOU Véronique, SOURMAY Stéphane, DALESME Delphine, VALLAEYS Victor, VINCKE Christophe, LEGLAT Isabelle, BROS Stéphane, LAGARDE Thierry, MEYNIER Patrice.

**Absents ayant donné pouvoir** : LHOUMAUD Peggy (pouvoir à SOURMAY Stéphane), MARQUES Patrick (pouvoir à SIOSSAC Antoine), LEGLAT Isabelle (pouvoir à BIDAUD Yannick).

**Absente sans donner pouvoir** : JODON Julia

Véronique BERBESSOU a été élue secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.).

**2025/72. CAGP – Présentation du rapport d'activités 2024**

Rapporteur M. le Maire

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux (CAGP) a été présenté à l'Assemblée.

Ce rapport, transmis au préalable à l'Assemblée, retrace les activités des services publics telles que les piscines, la petite enfance, l'assainissement ainsi que celles qui recouvrent des politiques stratégiques telles que la mobilité, la politique de la ville, la cohésion sociale, l'habitat, les gens du voyage, le développement économique, l'urbanisme...

Il est décliné selon 5 grandes thématiques :

- Sobriété et préservation des ressources,
- Dynamiques et innovations territoriales,
- Services aux usagers et solidarités,
- Coopérations,
- Finances.

Des chiffres-clés et des focus sur les projets marquants de l'année 2024 enrichissent ce document.

**AR Prefecture**

024-212402564-20251014-CDELIB2025\_72-DE  
Reçu le 22/10/2025  
Publié le 22/10/2025

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux.**

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.*

Yannick BIDAUD  
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Et publication ou notification du :

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants : - recours administratif gracieux auprès de mes services, - recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*